

CHANGEMENT DE STATUT EN SCOP

L'entreprise Limeul a 135 ans, et vient d'être reprise par ses salariés

Salariés, partenaires, clients et élus, sont venus fêter le changement de statut de l'entreprise Limeul, ce vendredi 10 juillet à Servon-sur-Vilaine.

L'entreprise a été créée en 1879, rue du Vieux Cours à Rennes par Toussaint Limeul, couvreur de métier. Depuis, l'entreprise s'est transmise de générations en générations jusqu'à être reprise par les salariés en avril 2015, avec la création d'une SCOP. Limeul compte 70 salariés, spécialisés dans les travaux de charpente, couverture, étanchéité et ossature-bois (CA 2014 de 5,55 M€).



Les élus étaient présents lors de l'inauguration officielle le vendredi 10 juillet, pour accompagner cette reprise. De g. à dr.: Gaëlle Andro vice-présidente de Rennes Métropole et conseillère départementale, Joseph Jan maire de Servon sur Vilaine, Marielle Muret-Baudoin maire de Noyal sur Vilaine et vice-présidente de la communauté de communes du Pays de Chateaugiron en charge du développement économique et de l'emploi, Françoise Gatel, sénateur-maire et présidente de la communauté de commune du Pays du Chateaugiron, Raphaël Reverdy président directeur de Limeul, Isabelle Le Callennec députée et conseillère départementale de Vitre.

C'est l'une des plus vieilles entreprises d'Ille-et-Vilaine. Limeul travaille autant en construction de bâtiments neufs qu'en restauration du patrimoine ancien. On compte parmi les chantiers prestigieux la réfection du Parlement de Bretagne, à la suite de l'incendie qui le ravagea en 1994, mais également la mairie de Rennes, l'Opéra ou encore le Palais du Commerce (La Poste).

Un savoir-faire validé des qualifications de Qualibat

L'Histoire

Limeul sur le point d'être liquidé en 2001, le groupe Faber, spécialisé dans la réfection de monument historique, rachète l'entreprise. "Nous n'avions pas de chantier en commun, c'est juste un soutien capitaliste", indique Raphaël Reverdy, Président Directeur de la SCOP Limeul. Celui-ci travaille dans l'entreprise depuis 2007, il est alors conducteur de chantier en charpente.

Cet ingénieur passe un Master 2 à L'IGR-IAE de Rennes en 2011 et devient directeur de site.

Lors des difficultés du groupe (Fader devenu Aramis) en 2011, Limeul se retrouve dans une situation difficile, avec une trésorerie en baisse, l'arrêt du soutien des banques. "Ce sont les fournisseurs qui nous ont permis de continuer l'activité. Ils nous ont fait confiance, ont rallongé les délais. De notre côté nous avons revu notre gestion en interne vis-à-vis des clients. Cela a payé, avec une augmentation de l'activité de +20 % entre 2011 et 2014".

Lorsque le groupe souhaite se séparer de Limeul, Raphaël Reverdy, propose aux salariés de racheter l'entreprise en SCOP, une Société Coopérative et Participative. Les 70 salariés le suivent. Il entre en négociation avec le Président pour acquiescer la société. Cela va durer une année, la société est contrainte de vendre en avril dernier. Des 70 salariés de Limeul, 20 ont pu contribuer

immédiatement à l'achat de la société. Le nouveau capital de 140 000 euros est financé pour



Les représentants du Réseau Entreprendre Bretagne, et des fonds BRIT via Initiative Rennes et Initiative Bretagne, ont remis les prêts d'honneur à Raphaël Reverdy, qui ont permis le rachat de l'entreprise en Scop le 22 avril 2015.

moitié d'apport personnel des 20 salariés, selon le pouvoir contributif de chacun, l'autre moitié sous forme de prêt d'honneur : Réseau Entreprendre Bretagne, Initiative Rennes et Initiative Bretagne via le fonds BRIT.

"L'achat de la société, et il est important de le préciser, avant une éventuelle liquidation, a permis de préserver notre outil de travail, et la confiance de nos clients et nos fournisseurs".

La gestion de l'entreprise

100 % du capital est détenu par les salariés. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. "La gouvernance reste une gouvernance d'entreprise", indique Raphaël Reverdy. Un conseil de surveillance de 8 personnes fixe avec le Président, les grandes orientations de l'entreprise et décident des investissements de la société.

L'assemblée générale élit pour 4 ans le Président de la SCOP. C'est le dirigeant et le représentant physique de la société, comme dans toutes les sociétés, à la différence près qu'il est élu.

Ce projet collectif a favorisé une gestion pluri-salariale de l'entreprise, et permis de maintenir l'investissement professionnel de chacun dans l'entreprise, mais également de renforcer les fonds propres de Limeul, et de partager équitablement ses richesses.

Le partage des bénéfices se décide chaque année en AG. Généralement 1/3 est redistribué à tous les salariés sous forme de participations, 1/3 aux associés soit les salariés qui ont participé au rachat, et 1/3 assure les réserves d'investissements.

On recense à ce jour 45 SCOP en Ille-et-Vilaine et plus de 2 000 en France.

